



Pension alimentaire avant le divorce

Par **zeus1104**, le **26/11/2008** à **15:04**

Bonjour,

Après une simple dispute avec mon épouse, j'ai sorti de la maison car elle a appelé ses parents (elle fait toujours ça). Ensuite elle a demandé le divorce, sans que je sache. Elle a fait une main courante que j'ai quitté le domicile conjugal et moi aussi je l'ai fait. Mon avocate a fait la demande de divorce. J'ai une audience de conciliation dans une semaine et je veux savoir si elle va toucher une pension alimentaire.

On est marié depuis un an. Elle a déménagé de la maison et elle a pris tout mes affaires personnelle sans m'informer. Elle habite chez ses parents et elle est étudiante. On n'a pas d'enfant. Moi je travaille et je gagne 1800 euros net mais j'ai des charges à payer à peu près 1500 euros.

Je veux savoir si je vais payer une pension alimentaire. Moi, je veux pas le divorce mais j'ai fait la demande parce que j'ai essayé de la contacter pendant 6mois et elle refuse de me parler. elle veut que je passe par ses parents. C'est une fille unique, gâté et manipulé par sa mère.

En plus j'aimerais savoir comment va se dérouler l'audience de conciliation.

Merci de me répondre.

J'attends vos réponses.